



RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DÉCLARATION

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75050 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

N°17 du 30 octobre 2017

Déclaration de la commission exécutive CFDT Retraités

La CFDT Retraités opposée à la suppression de la généralisation du tiers payant

Le tiers payant ne sera pas généralisé à tous les patients au 30 novembre 2017, comme l'avait décidé le précédent gouvernement dans le cadre de sa loi Santé. Un amendement gouvernemental au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), prévoit la suppression de cette généralisation.

Cette décision n'est pas une surprise puisque le président de la République l'avait annoncée au cours de la campagne présidentielle et que la ministre de la Santé avait repris cette position dès les premières semaines de sa prise de fonction.

Même si le tiers payant généralisé est devenu un droit pour les patients en affection de longue durée (ALD) et les femmes enceintes - les bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS étant concernés avant la loi Santé -, cette généralisation **allait permettre d'éviter à des millions de personnes modestes d'avancer le prix de leur consultation.**

Largement pratiqué en Europe, le tiers payant subit un nouveau coup d'arrêt en France. Il est difficile de ne pas voir dans cette décision le résultat du lobbying effréné de certaines organisations professionnelles.

La CFDT Retraités dénonce le choix du gouvernement de céder aux pressions. Elle demande que la ministre de la Santé mette en œuvre cette avancée importante pour **permettre à tous un meilleur accès aux soins.**
